

L'ALLIANCE TERRIFIANTE

Malgré quelques voix discordantes, le Grenelle de l'environnement s'est achevé sur un satisfecit assez général des principales ONG écologistes, visiblement séduites par le nouveau discours de **Nicolas Sarkozy**. Dans l'émission télévisée *Duel sur la 3*, diffusée le 28 octobre 2007, **Yannick Jadot**, le porte-parole de **Greenpeace**, a salué le « changement culturel » qu'apporte le président de la République. **Daniel Richard**, du **WWF**, a estimé que ce dernier « avait incontestablement évolué », tandis que **José Bové** s'est félicité des propos du président sur les OGM. « Ce que j'ai entendu hier sur la question des OGM, j'ai trouvé que ça allait dans le bon sens. Je voulais quand même le dire publiquement parce que je n'ai pas l'habitude de faire des compliments, et là, je pense qu'il y a eu des propos importants », a-t-il déclaré sur les ondes de France Inter le 25 octobre. La **Confédération paysanne** considère même la position de Nicolas Sarkozy comme une victoire. « Après des années de combat, après avoir essuyé tous les qualificatifs les plus désobligeants à notre égard, la reconnaissance de la dangerosité des OGM est effective. La Confédération paysanne se voit légitimée dans sa clairvoyance. Peut-être est-ce le début d'une nouvelle ère ? Peut-être est-ce le début de la prise en compte des dégâts de l'agriculture productiviste ? », peut-on lire dans un communiqué daté du même jour. Enfin, **François Veillerette**, le président du Mouvement pour les droits et le respect des générations futures (**MDRGF**), s'est rendu à la réception de l'Élysée en costume-cravate, reléguant pour l'occasion son traditionnel pull-over au vestiaire. Les multiples photos de cet événement, disponibles sur le site de l'association, montrent un militant radieux. Il est vrai que l'objectif de diminution de 50 % des pesticides, annoncé comme la grande percée du Grenelle, ne peut que le ravir. A peine sorti du palais présidentiel, le pourfendeur des pesticides déclarait : « M. Sarkozy, dans son discours final à l'Élysée, a annoncé que M. Barnier avait un an pour mettre en place ce programme de réduction qui devrait s'inscrire dans un calendrier dont l'échéance serait à dix ans, si possible. Nous resterons donc vigilants pour que cette mesure soit appliquée avec efficacité et dans les meilleurs délais. »

Pourtant, dans les couloirs du pouvoir et des organisations agricoles, on peut entendre ici et là que l'enthousiasme des écologistes finira bien par retomber face à la dure réalité. **Jean-Michel Lemétayer**, le président de la **FNSEA**, n'a-t-il pas habilement « neutralisé » la réduction des pesticides en faisant ajouter qu'elle serait réalisée « sous réserve de trouver des solutions alternatives possibles et sans objectifs de date » ? Le gel sur les semences OGM n'est-il pas subordonné à la nouvelle loi qui devrait être votée avant les prochains semis, loi qui devrait même garantir la poursuite de la recherche, y compris en plein champ ? Lors du débat sur le financement des partis politiques, un volet ne sera-t-il pas consacré aux financements publics de certaines ONG, comme l'a promis le président de la République ? Les écologistes les plus radicaux – ceux qui placent la Terre plutôt que l'homme au cœur de leur réflexion –, auraient ainsi perdu la bataille. « Le fondamentalisme vert, même s'il continue de régner dans les mots, ne fait plus recette dans le réel », rassure **Luc Ferry** dans *Valeurs Actuelles* du 2 novembre 2007. Bref, il n'y aurait pas lieu de paniquer, puisque rien n'échappera au contrôle de l'Élysée. Pas même l'écologisme !

Reste que cette « alliance proprement terrifiante d'une logique de la peur déculpabilisée, de la prééminence des "people" et de la politique médiatique ne présage rien de bon », avertit le philosophe. D'autant plus qu'elle risque de se substituer à celle de la science et de la République, socle essentiel d'une société dynamique tournée vers le futur.

Gil Rivière-Wekstein

POURQUOI LA RECHERCHE APICOLE FRANÇAISE EST PLOMBÉE

Un regard sur les mécanismes d'attribution des budgets aux équipes de recherche françaises qui travaillent sur les abeilles permet de comprendre pourquoi celles-ci sont en retard sur leurs homologues américaines.

Il n'a pas fallu un an pour que les équipes américaines réunies autour du **Pr Diana Cox-Foster**, de l'Université de l'Etat de Pennsylvanie, du **Dr Jeff Pettis**, entomologiste du Département fédéral de l'Agriculture, et de l'expert apicole **Dennis van Engelsdorp**, pour mettre en évidence des pistes sérieuses permettant de comprendre l'origine du syndrome d'effondrement des colonies. Baptisé CDD (pour Colony

Collapse Disorder), ce phénomène est observé outre-Atlantique depuis plusieurs années. Cependant, il a été fortement médiatisé à l'automne 2006.

La méthode américaine

Ce qui est remarquable, c'est l'approche – très pragmatique – qu'ont adoptée les chercheurs américains. Aucune piste – même totalement farfelue, comme celle des téléphones por-

tables – n'a été rejetée a priori. Plusieurs équipes dotées de moyens considérables et composées des meilleurs chercheurs ont été mises en place, tandis qu'une vaste campagne de presse a permis à l'opinion publique de prendre conscience de la nécessité de consacrer à ce problème un effort national, sans que s'installe une polémique stérile. Plus important, les chercheurs américains n'ont pas tenté de prouver ●●●

●●● ou d'infirmier une thèse quelconque : conscients de l'aspect atypique du problème, ils ont envisagé de façon très systématique toutes les pistes imaginables, éliminant au fur et à mesure celles qui ne semblaient pas probantes. Très rapidement, les OGM et les ondes électromagnétiques ont été mis hors de cause. Grâce à une série d'expériences consistant à irradier des ruches, le groupe de travail du CCD a pu établir que le dépeuplement ne provenait pas d'un produit chimique, mais d'un organisme vivant. Ce qui ne veut pas dire que les chercheurs aient nié pour autant les effets toxiques de certains pesticides, qui pourraient participer à l'affaiblissement des colonies – et qui sont d'ailleurs toujours à l'étude. L'identification du mystérieux agent pathogène a ensuite été confiée à **Ian Lipkin**, un virologue de l'Université de Colombia. Ce dernier a recouru à une technique de séquençage génétique ultra-moderne, qui lui a permis de trouver le suspect : un virus baptisé *Israeli Acute Paralysis Virus (IAPV)*. Découvert en Israël, l'IAPV est une variante des virus de la paralysie aiguë de l'abeille (**ABPV**). Jeff Pettis est néanmoins resté très prudent quant au rôle exact de l'IAPV. Le 6 septembre 2007, il a déclaré lors d'une conférence de presse que « *cette étude [ouvrait] une très bonne piste, mais [qu'il était] peu probable que l'IAPV soit l'unique cause du CCD* ». Les recherches se poursuivent, et l'on s'attend prochainement à la publication d'autres études passionnantes sur les abeilles.

Une bombe

L'annonce même qu'un virus puisse être à l'origine des mortalités exceptionnelles, liées à un phénomène de dépeuplement, a fait l'effet d'une bombe dans le monde apicole français. D'autant plus que l'équipe de **Magali Chabert**, du laboratoire de recherche sur les pathologies de l'abeille de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments

(**Afssa**), s'était proposée dès janvier 2007 de travailler précisément sur cette problématique. Or, son projet ¹, qui concerne le rôle d'un virus très proche de l'IAPV dans les phénomènes de mortalité, s'est vu refuser une subvention de 43.000 euros. Il a donc dû être abandonné, au moment même où les chercheurs américains s'orientaient sur la piste de l'IAPV.

L'impasse de la recherche apicole française

Ce curieux refus, à peine motivé, est révélateur du malaise qui touche la recherche apicole française. Ce malaise l'a entraînée depuis dix ans dans une impasse en ce qui concerne l'explication des effondrements de colonies. D'autant plus que le monde scientifique

Depuis la crise du Gaucho, il suffit de déposer un dossier concernant les pesticides pour avoir la quasi certitude d'obtenir un financement.

français travaillant sur les abeilles n'est pas très grand : à peine une dizaine d'équipes – essentiellement de l'**Inra**, du **CNRS**, de l'**Afssa** et de l'Association de coordination technique agricole (**Acta**) – y consacrent leur temps, entre autres grâce aux crédits communautaires. Les « aides [européennes] à l'apiculture deviennent vraiment stratégiques pour la profession [car] les financements publics vont aller en s'amenuisant », précise **Bernard Vaissière**, de l'**Inra** d'Avignon, dans un courriel du 4 novembre 2007.

Depuis 1997, un règlement du **Conseil européen** visant l'amélioration de la production et de la commercialisation du miel dégage effectivement un budget annuel d'environ 2 millions d'euros, destiné à la recherche apicole. Ce budget est géré par les différentes composantes de la profession apicole (l'**Unaf**, le **SNA**, le **SPMF**, le **Fnosad**,

etc.)², regroupées au sein d'un **Comité de pilotage apicole** dont le fonctionnement est assuré par la Direction des politiques économiques et internationales du ministère de l'Agriculture.

Les dossiers de candidature adressés au Comité de pilotage apicole sont d'abord soumis à un organisme, le Comité d'experts scientifiques et techniques (**CEST**), qui donne son estimation de leur pertinence. A priori, ce circuit, transparent, devrait permettre une attribution correcte de l'argent public, tout en tenant compte des desiderata de la profession. Or, la réalité est moins idyllique. Et la composition du **CEST** n'y est pas pour rien. En effet, comme pour le Comité de pilotage, on y retrouve des apiculteurs professionnels. De plus, il suffit depuis l'explosion de la crise du Gaucho en 1997, suivie de celle du Régent TS, de déposer un dossier concernant l'un de ces deux pesticides pour avoir la quasi certitude d'obtenir un financement. Si bien que cette problématique est devenue un véritable fonds de commerce ! **Luc Belzunces**, chercheur à l'**Inra** d'Avignon, perçoit environ

40.000 euros par an depuis 2000 pour réaliser des études en relation avec les pesticides. **Minh-Hà Pham-Delègue**, de l'**Inra** de Bures-sur-Yvette, s'est vue accorder 300.000 euros de subventions entre 2000 et 2002 pour effectuer des recherches sur le fipronil et l'imidaclopride (respectivement substances actives du Régent TS et du Gaucho). Depuis 2004, l'équipe de **Monique Gauthier**, du **CNRS** de Toulouse, a perçu 200.000 euros pour effectuer des études sur les pesticides ; **Axel Decourtye**, chercheur à l'**Acta**, a touché 250.000 euros depuis 2000 pour travailler sur ce même thème. L'équipe qui a le plus bénéficié de ce créneau est incontestablement celle de **Jean-Marc Bonmatin**, du **CNRS** d'Orléans. A elle seule, elle a reçu de la Communauté européenne plus de 790.000 euros, à un rythme annuel d'environ 100.000 euros ! Certes, le chercheur d'Orléans a été particulièrement

Suite page 7

1. Intitulé *Evaluation de l'implication du virus de la paralysie aiguë de l'abeille dans les pertes hivernales*.

2. Unaf : Union nationale de l'apiculture française ; SNA : Syndicat national de l'apiculture ; SPMF : Syndicat des producteurs de miel de France ; Fnosad : Fédération nationale des organisations sanitaires apicoles départementales.

LA CURIEUSE GESTION DU "DOSSIER OURS"

« Une chose est certaine, c'est que l'on ne réintroduit pas l'ours contre l'avis des acteurs locaux. On l'a oublié dans cette affaire sensible. Il faut recréer la confiance et surtout les partenariats. En ce sens, ce qu'avait organisé l'IPHB est un exemple de ce que pourrait être le départ de nouvelles orientations avant tout repeuplement. »

Michel Barnier,

La République des Pyrénées, 19 septembre 2007.

« **D**ans nos sociétés binaires et manichéennes, on aime les choix trop simples : l'ours ou le berger, le loup ou l'agneau », écrit **Philippe Deschamps** en introduction à un dossier sur l'ours paru dans *Montagnes Magazine* en août 2006. En France, la cohabitation de l'ours et de l'homme est particulièrement houleuse : depuis 1982, date à laquelle le président **Mitterrand** s'était engagé à mettre en place un « plan de sauvetage de l'ours », les anti et pro-ours ne cessent en effet de s'opposer. « L'animal est utilisé par les uns et les autres pour faire valoir leurs intérêts », analyse très cyniquement **Jean-Jacques Camarra**, coordinateur depuis 1984 du *Béarn Ours Brun*, et co-auteur du livre *L'ours des Pyrénées*. En Espagne, en Autriche ou en Italie, cette coexistence semble pourtant se dérouler sans grand problème. En dépit de ses efforts pour parvenir à un consensus sur ce dossier sensible, la France fait donc figure d'exception.

Cependant, « toute cette histoire aurait pu s'arrêter en juillet 1990, lorsque **Brice Lalonde** est venu dans le Béarn pour signer un protocole de prise en charge de l'ours qui avait reçu l'aval de la quasi majorité de la population locale – bergers et chasseurs compris – ainsi que des élus », explique le député **Jean Lassalle** à la rédaction d'A&E. « Alors que nous étions sur le point de trouver un accord avec **Brice Lalonde** en 1990, **Jean-Pierre Hourdin**, PDG de *La Maison de Valérie*, est venu me rendre visite, chez moi, à *Lourdios-Ichère*. Il m'a expliqué qu'il avait choisi d'être le mécène de la protection de l'ours, qu'il avait rassemblé plusieurs associations écologistes, lesquelles ont fait pression sur des industries dites polluantes telles que *Rhône-Poulenc* afin d'obtenir des financements. Il ne restait plus qu'à obtenir la caution scientifique du commandant **Cousteau** et du *Museum d'Histoire naturelle* », rappelle **Jean Lassalle** dans *La Dépêche du Midi* du 15 avril 2004. Le député poursuit : « Le mécène souhaitait une union avec moi afin de taper sur **Lalonde**, moyennant quoi il laisserait le Béarn tranquille. Nous étions en négociation avec le ministre... J'ai dit non... La réponse de **Hourdin** fut : "Vous allez le payer cher" ». Un mois plus tard, le ministre de l'Ecologie et du Développement (**MED**) **Brice Lalonde** renonçait à signer le protocole d'accord avec le député. Et

il décidait la mise en place de « réserves », provoquant de ce fait un véritable état de guerre civile dans les vallées. Depuis, l'association **Artus** – créée en 1989 sous l'impulsion de **Roland Guichard**, responsable du service mécénat de **La Maison de Valérie** – n'a cessé de tirer à boulets rouges sur **Jean Lassalle**, le qualifiant tantôt de « fossoyeur de l'ours brun des Pyrénées », tantôt de « massacreur de l'une des plus belles vallées de montagne du monde ».

Un dossier complexe

C'est que la question de l'ours ne concerne pas la survie d'une espèce : elle relève essentiellement du destin de trois vallées. En effet, derrière ce dossier déjà passablement compliqué se cachent d'autres enjeux, comme celui de la création de la ligne à très haute tension d'EDF qui relie le réseau espagnol au réseau français à travers le massif pyrénéen ; celui du tunnel du Somport, avec le réaménagement de la voie rapide RN 134 dans la vallée d'Aspe ; celui de la modernisation et de l'équipement de stations de ski comme celles du col du Somport ou d'Artouste, et celui du développement touristique d'une région qui tente d'enrayer son déclin économique. Mais surtout, il y a le malaise d'une agriculture de montagne en désarroi et d'un monde paysan en déroute, comme le décrit avec passion la chevrrière **Violaine Bérot**¹, qui a abandonné son métier d'informaticienne pour revenir vivre dans les montagnes.

En réalité, l'affaire de l'ours ne représente rien moins que la question de la maîtrise du destin de toute une région. Un destin que ses habitants veulent pouvoir orienter, et non seulement subir. Certes, officiellement, tout le monde s'accorde à déclarer que rien ne peut se faire sans les habitants des vallées. Même **Roland Guichard** – devenu par la suite administrateur d'Artus – affirmait le 2 mai 2003 dans un rapport parlementaire : « Il faut aussi respecter le berger et l'éleveur en essayant de trouver une solution à leurs problèmes. Nous sommes prêts à nous asseoir à leurs côtés pour les y aider. » Ce rapport, intitulé *Le pastoralisme dans les zones de montagne*, est le fruit d'une commission d'enquête parlementaire

1. Dans son livre *L'Ours : les raisons de la colère*, paru chez Cairn Edition en 2007.

créée le 5 novembre 2002, qui a entendu « 285 personnes à l'occasion de 65 auditions, 14 tables rondes et de déplacements effectués dans 7 des départements concernés (Alpes de Haute-Provence, Hautes-Alpes, Drôme, Alpes-Maritimes, Isère, Ariège et Pyrénées-Atlantiques) ainsi qu'en Italie. Elle a également entendu tous les ministres de l'Environnement qui se sont succédés depuis 1992. » Or, les conclusions de ce rapport sont sans équivoque : « La commission a constaté que le sentiment, partagé par les élus locaux, selon lequel les gouvernements ont jusqu'à présent organisé la paralysie de l'action publique, est justifié ». Et lorsque l'action publique a été entreprise, c'est pour mieux écarter les acteurs des vallées, comme l'illustrent la création du parc national des Pyrénées en 1967 (dont le tracé évite curieusement les zones fréquentées par l'ours), le « plan Ours » de 1984 et surtout les fameuses « réserves Lalonde » de 1990, considérées par l'ensemble des valléens comme une trahison de plus, voire une provocation, de la part de l'Etat français.

Fin de la guerre civile

Il a fallu toute l'habileté de **Michel Barnier**, devenu ministre de l'Environnement en 1993, et d'un conseiller du ministère de l'Agriculture, **Henri Ollagnon**, professeur à l'**Institut national agronomique Paris-Grignon**, pour mettre un terme à ce qui était devenu au début des années 1990 « une guerre armée avec des gardes à vue, des emprisonnements, des menaces physiques sur les personnes ; autrement dit un climat délétère », comme le décrit le rapport parlementaire. Alors que jusqu'en 1993, l'Etat décidait seul de ce qui pouvait se faire ou non sur ce territoire, une *Charte de développement durable des vallées béarnaises et de la protection de l'ours* a été confiée à un syndicat mixte : l'Institution patrimoniale du Haut-Béarn (**IPHB**). Basée à Oloron-Sainte-Marie (64), cette structure est composée de vingt et une communes, du conseil général des Pyrénées-Atlantiques et du conseil régional d'Aquitaine. Mais ce syndicat ne pouvait prendre une décision qu'à la condition préalable d'avoir recueilli l'avis formel du **Conseil de gestion patrimoniale**, une grande assemblée réunissant l'essentiel des acteurs de la région, y compris les associations de protection de la nature. Comme l'explique **Didier Hervé**, directeur de l'IPHB, « à travers ces mécanismes de décision, nous donnons la parole à ceux qui ne l'avaient pas ou plus, c'est-à-dire des bergers, des chasseurs, des associations de protection de la nature, des exploitants forestiers, des représentants des chambres consulaires ». Cet exemple de démocratie locale et participative a été un tel succès que le rapport parlementaire de 2003 a même osé envisager : « Certains ont pu se demander si la réussite de cette expérimentation, hors normes en termes de gestion du territoire, ne constituait pas un exemple à étouffer pour éviter le risque de voir d'autres massifs tenter de gérer leurs problè-

mes de grande faune de la même façon ». C'est que ce fonctionnement centré sur l'IPHB gênait les associations environnementalistes, qui ne pouvaient ainsi imposer leur vision du développement des vallées. En outre, l'institution du Haut-Béarn limitait considérablement le champ d'action d'un Etat toujours plus centralisateur.

Dès lors, on peut mieux comprendre pourquoi le rapport parlementaire a pointé « l'insuffisante étanchéité entre l'administration et les associations de protection de la nature ». Le texte cite les propos d'**Yves Cochet**, ministre de l'Ecologie entre juillet 2001 et mai 2002 : « Il fut un temps, mais j'ai essayé d'y mettre bon ordre, où l'on avait tendance à dire "Le ministère de l'Environnement, c'est le ministère des associations d'environnement". Il y avait même une sorte de cogestion, un peu comme il y a eu une cogestion entre le ministère de l'Agriculture et un certain syndicat agricole. »

Le MED et l'Inspection des finances

Cette « cogestion » a été mise en évidence par l'Inspection générale des finances (**IGF**) dans un rapport d'enquête de 2003. L'IGF y démontre comment le MED est devenu une manne financière pas vraiment transparente pour les associations écologistes. Selon ce rapport, les montants accordés aux « associations partenaires », qui s'élevaient à 168 millions de francs en 2000, ont progressé de plus de 40 % en un an, pour atteindre plus de 240 MF ! Parmi les dix associations ayant perçu le plus de subventions du ministère, on retrouve le comité français de l'**UICN**², qui a touché en 2001 plus d'un million de francs, alors que « ni les bilans ni les comptes de résultat 1999 et 2000 de l'association ne figuraient dans les dossiers présentés à la mission », et que « le Comité est domicilié dans les bureaux du ministère et emploie un unique salarié ». Autre cas dénoncé dans le rapport : celui de la Ligue pour la protection des oiseaux (**LPO**), qui a perçu en 2001 plus de 5.182.000 francs de subventions de l'Etat, alors qu'elle disposait cette année-là « de 22 millions de francs en trésorerie » ! « La situation financière de l'association n'était pas prise en compte dans le calibrage de la subvention de fonctionnement. Ainsi, le montant des subventions de l'administration centrale a triplé entre 2000 et 2002 », poursuit le rapport. Même constat pour France Nature Environnement (**FNE**), qui possédait en réserve 2 MF en 2000 (dont 1,4 MF en trésorerie), ce qui ne l'a pas empêché de toucher 3,8 MF de subventions. « Cette situation n'est pas prise en compte dans le calibrage de la subvention de fonctionnement accordée à FNE », commente de nouveau le rapport de l'IGF.

En clair, « le ministère de l'Environnement n'a pas été en mesure de produire à la mission les données macro-économiques élémentaires

2. International Union for the Protection of Nature. Voir à ce sujet l'article d'A&E N° 50, *Le WWF, une multinationale verte de notables*.

(nombre de structures financées, montant des subventions allouées sur les derniers exercices, typologie des partenaires et cofinancements éventuels, répartition par action, etc.), qui pourraient éclairer dans sa programmation budgétaire et plus généralement sur l'exercice des missions ou sur le coût des actions de ses partenaires associatifs », explique l'Inspection générale des finances. « Le ministère de l'Environnement ne dispose d'aucune visibilité globale et historique des subventions accordées aux différentes associations », conclut le rapport ! Curieusement, ce document a été classé ensuite « Confidentiel », et il n'a fait officiellement l'objet d'aucune suite.

L'incertain destin de l'IPHB

Cette proximité entre le MED et les associations écologistes explique la variation du destin de l'IPHB au fil des années et des différents locataires du ministère. Conduites par Artus (ultérieurement rebaptisée **Ferus**, dans le but d'inclure entre autres le WWF dans son conseil d'administration), les associations environnementalistes sont devenues le fer de lance du sabotage systématique des actions entreprises par l'IPHB en faveur des bergers, car elles y voyaient un frein à la réintroduction des ours. « Nous sommes à l'origine de cinquante-sept améliorations de cabanes de bergers, trente adductions d'eau, sept aménagements d'accès aux estives, de la mise en service d'un transport muletier de fromage et de ravitaillement, du suivi en qualité de cent dix sources d'eau ainsi que de la plantation de plus de 5.000 arbres fruitiers. Au total, 616 décisions ont été prises par délibération et aucune n'a été contestée par les tribunaux administratifs », rappelle Didier Hervé. Toutes ces réalisations ont pourtant fait l'objet d'une critique constante de la part d'Artus, qui s'appuyait systématiquement pour ce faire sur une expertise réalisée par le coprésident de l'UICN, **Christopher Servheen**. Remise le 10 février 1993 au ministère de l'Environnement français, cette expertise préconisait ni plus ni moins l'arrêt de la modernisation des montagnes : « Il ne faudrait plus construire de nouvelles routes, il faudrait fermer pour de bon aux véhicules motorisés les routes existant déjà et ne reliant pas d'agglomérations permanentes. [...] Il serait nécessaire d'abandonner les maisons isolées et autres structures semblables (cabanes de bergers) et de les supprimer des habitats de l'ours. » Politique totalement inacceptable aux yeux des bergers, pour qui la modernisation de l'outil de travail est une condition impérieuse à toute réintroduction réussie d'ours dans le massif.

Bloquée par la résistance de l'IPHB, Artus a jeté son dévolu, à partir de 1996, sur les Pyrénées centrales, où l'opposition des bergers est moins bien organisée. Cette tactique a été couronnée de succès, avec la réintroduction forcée par l'Etat d'ours d'origine slovène en 1996. Le rapport parlementaire de 2003 souligne que cette décision a été prise « sans qu'une réflexion n'ait

été menée sur les conséquences prévisibles d'un tel lâcher, en particulier vis-à-vis des conditions d'exercice du pastoralisme ». Le rapport poursuit : « A la suite de l'intense lobbying de certaines associations écologistes et de l'accord de quatre communes de Haute-Garonne, des ours slovènes ont été réintroduits [dans les Pyrénées centrales] en 1996 et 1997, sans que la procédure prévue par la Convention de Berne pour les réintroductions ne soit respectée. Ces ours se sont implantés sur des territoires où les éleveurs n'étaient absolument pas préparés à la présence d'un prédateur tel que l'ours, de sorte que celui-ci a provoqué d'importants dégâts à un secteur déjà économiquement et socialement très fragilisé. »

Le lâcher dans les Pyrénées centrales de deux ours en 1996 et d'un ours supplémentaire en 1997 a provoqué la constitution d'un véritable front de refus. Il a rendu encore plus difficile le travail de l'IPHB, qui avait pourtant réussi à établir un consensus autour de l'introduction de deux autres ours dans les vallées du Béarn. **Corinne Lepage**, ministre de l'Environnement en 1996, a reconnu six ans plus tard qu'elle regrettait cette décision. Répondant à la commission d'enquête diligentée par le député **Christian Estrosi**, elle déclarait : « Je pense que je ne le referais pas, sauf à encourager ceux qui, localement, auraient envie de le faire. Je pense que cela doit être géré au niveau de la région et du département, et non pas imposé par l'Etat. » Un aveu bien tardif ! Le 17 février 2003, la nouvelle ministre de l'Ecologie et du Développement durable, **Roselyne Bachelot-Narquin**, affirmait quant à elle lors d'un passage à Oloron-Sainte-Marie qu'avec ce lâcher de trois ours, « un pacte de confiance avait été rompu entre les différents acteurs qui ont en charge le développement durable de ces vallées ». Elle déclarait souhaiter désormais « travailler dans la concertation et la transparence, afin d'aboutir si possible à la réconciliation autour de la présence de l'ours ». En clair : remettre l'IPHB sur le devant de la scène.

Pourtant, les associations environnementalistes continuent à mettre en accusation le travail effectué par l'institut d'Oloron, tout en se félicitant du « succès » des réintroductions d'ours dans les Pyrénées centrales. Comme le remarque le président de **Ferus**, **Jean-François Darmstaedter**, dans un courrier adressé le 8 avril 2005 au ministre de l'Ecologie **Serge Lepeltier**, « dans les Pyrénées centrales, les ours sont passés de zéro à une quinzaine, [alors que] le nombre d'ours en Béarn n'a cessé de chuter dramatiquement. [...] La démonstration de la supériorité des méthodes inspirées par les chantes de la gestion patrimoniale n'a pas été faite, c'est le moins qu'on puisse dire. » Trois mois auparavant, **Serge Lepeltier** avait formulé son souhait de lâcher non moins de quinze ours afin de doubler la population à l'horizon 2008. Une déclaration qui semblait désavouer le travail de l'IPHB, et qui rompait le « pacte de confiance » instauré entre madame Bachelot et l'institution du Haut-

Béarn à peine deux ans plus tôt. Qu'importe que « *la présence de prédateurs [imposée] à des terri-toires et à des populations qui n'y étaient pas du tout préparés ait créé un très compréhensible sentiment d'injustice et de rejet* », comme le souligne le rapport parlementaire ! Serge Lepeltier, suivi de **Nelly Olin** (son successeur aux commandes du MED) ont fait le forcing pour introduire, dans l'amateurisme le plus total, cinq nouveaux ours slovènes en 2006 (Palouma, Franska, Hvala, Sarousse et Balou).

Face à cette situation, Jean Lassalle n'a pas hésité à utiliser des mots extrêmement forts. « *C'est du viol et cela devrait être puni comme tel. Madame Olin doit démissionner. Ses méthodes sont indignes du rôle qui devrait être le sien. On est en face d'une attitude vichyste qui rappelle le régime policier de la pire période* », s'insurgeait-il à l'issue d'une réunion du conseil de gestion de l'IPHB, le 2 juin 2006.

La réponse de la ministre ne s'est pas fait attendre. Le 4 août, Nelly Olin annonçait l'arrêt des financements de l'IPHB par l'Etat, et elle intentait un procès en diffamation à l' élu local. Rendu le 18 janvier 2007 par le tribunal de grande instance de Pau, le verdict a débouté la ministre, en la replaçant sévèrement devant ses responsabilités : « *Il convient de rappeler que lors du débat politique sur la réintroduction de l'ours dans les Pyrénées, la ministre n'avait pas hésité à qualifier les opposants au projet "d'ânes", "d'im-béciles" et même de "lâches". Qu'ainsi, en déclenchant d'une façon certaine les hostilités par des propos pouvant manquer, pour un ministre de la République, de retenue, il ne saurait être contesté l'exception de bonne foi soulevée par le prévenu* » !

Un curieux choix

Madame Olin n'a pas seulement déclenché les hostilités ; elle a aussi agi de façon très maladroite en ce qui concerne le choix des ours. En effet, l'ours pyrénéen – dont la lignée est bel et bien éteinte – appartient à la branche ibérique de l'ours brun, alors que l'ours slovène appartient à sa branche balkanique. « *Dire qu'en réintroduisant des ours slovènes dans les Pyrénées on sauve l'ours des Pyrénées est donc un mensonge* », souligne Violaine Bérot. En outre, l'ours brun n'est pas du tout une espèce menacée : on estime à 200.000 la population d'ours bruns dans le monde, dont 50.000 en Europe. La Slovénie en regorge, à tel point qu'elle en offre aux pays qui veulent en réintroduire chez eux ! « *La Slovénie dispose d'un plan de chasse des ours pour contenir leur expansion. En 2006, il prévoyait la chasse de 100 ours. Une preuve que l'ours slovène n'est pas en voie de disparition* », rappelle le journaliste pyrénéen **Louis Dollo**. Et pour ce qui est de la branche choisie, l'ours de Slovénie représente le pire choix qui soit. C'est

en tout cas la conclusion du rapport rédigé en 1998 suite à un voyage d'étude effectué par un collègue d'élus, de valléens et de personnalités qualifiées (dont Jean-Jacques Camarra et **Gérard Caussimont**, le président du **Fonds d'intervention écopastoral – groupe ours Pyrénées**) en Croatie, Slovénie et Autriche³. Ce document, remis au MED, stipule que « *la consolidation des informations recueillies, la confrontation des modes de gestion des populations d'ours et la volonté exprimée des différents acteurs rencontrés, semblent orienter le choix vers la Croatie* ». Il mentionne en outre le fait qu'en Slovénie, « *de nombreuses aires d'apports artificiels de nourriture sont aménagées à raison d'une aire [totale] de 6.000 hectares. Elles sont approvisionnées à longueur d'année avec de la viande bovine et des céréales (maïs)* ». En dépit de ces conclusions sans équivoque, c'est sur la Slovénie que le choix du MED s'est porté. Cherchez l'erreur... sauf à savoir que c'était le choix préconisé par l'association Ferus ! Résultat, les ours introduits ne se sont pas du tout comportés comme prévu. Peu de temps après son lâcher, Balou a pris la direction de la plaine au lieu d'aller flâner dans la montagne : on l'a retrouvé à une trentaine de kilomètres de Toulouse. Palouma est morte suite à un dérochement dans une falaise. Quant à Franska, son cas est ubuesque : âgée de dix-sept ans, et non pas de sept comme l'avaient affirmé les experts français, elle a pris des habitudes qui ont dérouté les prévisions de nos experts ès plantigrades. « *Elle boude la montagne et nettoie allègrement la plaine* », commente *Le Canard Enchaîné*, qui note que de surcroît, il n'y a pas l'ombre d'un ourson en vue, alors que c'était pour se reproduire qu'elle avait été introduite en France. Pire, pour son petit plaisir, Franska a étripé brebis à la chaîne sans même les manger, suscitant la fureur des éleveurs de la région, déjà passablement énervés par le plan de réintroduction des ours. Elle a fini par périr le 9 août 2007, percutée par deux voitures, dans un accident qui n'a heureusement pas provoqué de victime humaine, et qui s'est produit sur une quatre voies à 3 km au sud de Lourdes, une ville qui accueille en cette période de l'année quelque 40.000 pèlerins et touristes ! Le cas de Franska n'est pas unique : selon le *Plan de restauration et de conservation de l'ours brun dans les Pyrénées françaises 2006-2009*, l'un des ours slovènes lâché en 1998 et suivi par radiotélé-métrie avait traversé 46 fois la nationale 20 (l'un des axes routiers les plus fréquentés des Pyrénées) entre octobre 1999 et mai 2002 ! Sur les cinq ours réintroduits en 2006, deux sont morts en moins d'un an. Difficile de faire pire...

3. C'est aussi celle du rapport de mission du Conseil général des Hautes-Pyrénées du 18 mai 2006, intitulé *La réintroduction de l'ours dans les Pyrénées*.

RECAPITULATIF DU COFINANCEMENT PAR LE FEAGA¹ DU PROGRAMME NATIONAL POUR LA RECHERCHE APICOLE (2000-2007)

| UNITE | RESPONSABLE | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 |
|-------------------|------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| AFSSA | FAUCON | 30 492 | 34 304 | — | — | 67 320 | 33 038 | 55 774 | 67 318 |
| AFSSA | ANTINELLI/MOUSSA | 68 608 | 83 504 | 56 125 | — | — | — | — | — |
| AFSSA | RIBIERE | 26 681 | 60 985 | 50 183 | — | 55 000 | 92 643 | 105 247 | 122 665 |
| AFSSA | CORDELLA | | | | | 32 647 | 52 530 | — | — |
| AFSSA | KADAR | | | | | | | 53 212 | 53 627 |
| AFSSA | MARTEL | 34 304 | | | | | | | |
| ACTA | DECOURTYE | 45 739 | 7 623 | 45 734 | — | 50 000 | 38 830 | 46 203 | 46 968 |
| INRA AVIGNON | BELZUNCES | 55 650 | 42 689 | — | 43 000 | 43 000 | 43 000 | 42 827 | 43 000 |
| INRA AVIGNON | LE CONTE | 134 014 | 142 023 | 126 937 | 110 900 | 93 616 | 14 141 | — | — |
| INRA AVIGNON | VAISSIERE | 121 970 | 130 355 | 181 109 | 65 000 | 66 300 | 66 300 | 60 500 | — |
| INRA AVIGNON | SUCHAIL | | | | | | 91 400 | 18 300 | 18 300 |
| INRA TOULOUSE | LAURENT | 58 698 | | | | | | | |
| CNRS ORLEANS | BENGSCHE | 114 347 | 114 347 | 144 826 | | | | | |
| CNRS ORLEANS | BONMATIN | 144 839 | 144 839 | 114 337 | 60 000 | — | 110 500 | 106 000 | 110 500 |
| INRA BURES | PHAM-DELEGUE | 106 721 | 83 854 | 121 959 | | | | | |
| CNRS GIF | SOLIGNAC | | | 7 573 | 5 000 | 35 000 | — | | |
| UNIV. MONTPELLIER | BERGOIN | | 70 133 | 106 714 | 145 820 | 125 198 | 54 882 | — | 101 105 |
| CNRS TOULOUSE | GAUTHIER | | | 14 153 | — | 39 517 | 54 882 | 51 500 | 51 500 |
| INRA LUSIGNAN | AUPINEL | | | | | | | | 51 100 |
| INRA MONTPELLIER | NAVAJAS | | | | | | | | 54 060 |

1. Fonds européen agricole de garantie - Source : Viniflor

Suite de la page 2

actif : depuis 2001, il a rédigé non moins de 15 rapports, qui portent tous sur le fi-pronil ou l'imidaclopride. Et ces exemples ne sont pas exhaustifs (pour les attributions de budgets, voir tableau ci-dessus).

L'Afssa se fait des ennemis

Egalement mobilisée par l'enquête multifactorielle ordonnée par le ministère de l'Agriculture, l'unité de pathologie des abeilles de l'Afssa n'est pas en reste. Depuis le début de l'affaire Gaucho, elle a bénéficié elle aussi de plusieurs centaines de milliers d'euros. A la différence près que les chercheurs de Sophia-Antipolis ne se sont pas focalisés uniquement sur le Gaucho et le Régent TS. Dès 2000, l'équipe de **Michel Aubert** et **Jean-Paul Faucon** a mis en évidence de sérieux problèmes de pathologies, qu'elle a liés aux mortalités d'abeilles. Dans son étude intitulée *Causes des mortalités hivernales, incidence de la varroase et des traitements acaricides*, l'équipe de l'Afssa soulignait que « les résultats des recherches de pathologie montrent une dominance de la varroase, de la nosé-mose comme facteurs d'affaiblissement et causes de mortalités. La maladie noire (CBPV) très présente doit être considérée comme un facteur d'affaiblissement nouveau, non appréhendé jusqu'à présent. » Elle concluait : « Les résultats plaident en faveur de mortalités hivernales en relation avec des pa-

thologies mal maîtrisées, la varroase et la nosé-mose en particulier. Ces deux pathologies affaiblissent les abeilles dès la fin de l'automne, en hiver et au début du printemps. Elles entraînent une dépopulation plus ou moins importante, pouvant être aggravée par des conditions météorologiques défavorables ou des problèmes phytosanitaires en relation avec les activités apicoles de l'année précédente. » A ce stade de l'enquête, les chercheurs de l'Afssa semblaient convaincus que la piste virale devait être approfondie : « Le diagnostic des autres viroses [que le CBPV] doit impérativement être mis au point afin de préciser plus exactement la cause des mortalités et l'implication des viroses ». Or, un tel discours était alors totalement irrecevable par les syndicats apicoles, car il fragilisait leur combat contre le Gaucho. D'autant plus que la société **Bayer CropScience**, propriétaire de l'insecticide, venait tout juste de publier une brochure intitulée « A propos de la santé des abeilles », dans laquelle elle énumérait les différentes pathologies des abeilles pour disculper le Gaucho, sans toutefois apporter le moindre début de preuve de la responsabilité de ces pathologies dans les phénomènes de mortalités d'abeilles. Dès lors, les syndicats apicoles se sont retrouvés soit face à des chercheurs qui s'efforçaient de prouver la responsabilité du Gaucho et du Régent TS, soit face à des équipes qui osaient au contraire imputer les mortalités aux

pathologies et à certaines pratiques apicoles. Ces équipes ont d'ailleurs fait les frais des dérives verbales de certains membres du Comité de pilotage. Dans un discours prononcé le 25 octobre 2000, **Henri Clément**, le président de l'Unaf, déclarait ainsi : « Si certains organismes publics ont pu travailler avec rigueur et en toute indépendance, certains chercheurs se sont montrés sensibles au charme des conventions proposées par les firmes phytosanitaires. Ces conventions [...] cachent une prostitution scientifique inacceptable. » Accusation à peine voilée contre les équipes de Jean-Paul Faucon et de Minh-Hà Pham-Delègue, dont les travaux ne mettaient pas en évidence la responsabilité du Gaucho. Deux ans plus tard, le 5 octobre 2002, le chercheur de l'Afssa révélait dans *Le Figaro* : « J'ai reçu des lettres d'injures où j'étais qualifié d'incompétent. On me reprochait d'être vendu à Bayer. » Dans le même quotidien, Minh-Hà Pham-Delègue rapportait : « Les apiculteurs ont envoyé une lettre de deux pages à la direction de l'Inra où ils contestaient l'indépendance de mon travail. C'est très grave. » Depuis, aucun des projets de la chercheuse n'a été retenu par le Comité de pilotage. Plus généralement, alors que la quasi-totalité des études portant sur les pesticides ont été retenues, très peu d'études sur le rôle des virus ont été financées. Et lorsqu'elles l'ont été, c'est au

Suite page 8

Suite de la page 2

terme d'un véritable parcours du combattant ! Concernant les problèmes de pathologies, seuls quelques dossiers de lutte contre la varroase ont trouvé grâce aux yeux du Comité de pilotage, parmi lesquels un étrange projet de lutte biologique proposé par **Eberhardt Bengsch**, du CNRS d'Orléans, qui consistait à vaincre le varroa par l'introduction d'un virus dans les ruchers. Financé à hauteur de 350.000 euros entre 2000 et 2002, ce projet n'a abouti à rien de concret : les apiculteurs professionnels n'ont jamais vu la moindre trace de résultat...

Des études repêchées

Le choix des projets retenus s'explique principalement par le pouvoir de décision considérable dont jouit le Comité de pilotage apicole, qui n'est pas tenu de suivre l'avis consultatif du CEST. C'est ce dont témoigne le cas de l'étude proposée par Jean-Marc Bonmatin en 2006. Au cours de sa réunion du 16 mai, le comité notait en effet : « *Le CEST considère que les rapports du CNRS d'Orléans sont nombreux mais pas très lisibles et pas opérationnels. Il faudra produire un vrai rapport de synthèse faisant apparaître les résultats, qui ne soit pas une compilation des rapports des années antérieures* ». Le comité apicole s'est par la suite contenté de demander à M. Bonmatin « *plus de lisibilité sur ce qui [avait] été fait dans l'année* » ainsi qu'une simple révision du budget prévisionnel. Le chercheur s'est exécuté, et il a vu son projet accepté. En revanche, lorsque Jean-Marc Bonmatin a proposé une étude sortant du cadre des pesticides, il ne s'est vu attribuer aucun crédit. Il s'agissait d'une

« *étude des miels en pharmacognosie et pharmacopée* » pour laquelle il prévoyait « *dans un premier temps de répertorier les pratiques décrites dans les textes de pharmacie médiévale faisant appel aux produits de la ruche, [et] dans une seconde étape, en collaboration, de confronter les théories et les concepts médiévaux avec la pharmacognosie moderne et d'élucider certaines de ces pratiques à l'aide de la chimie contemporaine (réactifs, cinétique, catalyse, potentialisation, etc.)* ». Le tout pour une somme de 100.000 euros, correspondant à 50 % du coût de l'étude. De la même façon, le dossier fort intéressant portant sur le

taires pour réaliser ses études – tout à fait intéressantes – sur « *la conduite des colonies en pollinisation des cultures* ». Mais sans l'aval des principales associations professionnelles apicoles, il pourrait difficilement obtenir ses subventions. Son cas n'est pas isolé. **Yves Le Conte**, de l'Inra d'Avignon, a travaillé pendant plusieurs années sur la varroase – un sujet qui préoccupe avec raison le monde apicole depuis bien longtemps –, toujours grâce à un budget (de plus de 100.000 euros annuels) validé par les syndicats apicoles. Que se passerait-il si ces chercheurs formulaient publiquement des doutes sur la thèse de la responsabilité du Gaucho et du Régent TS dans les phénomènes de mortalités d'abeilles ? L'équipe de Jean-Paul Faucon, elle, a payé cher le simple fait d'avoir osé pointer du doigt, en 2000, « *le manque d'information des apiculteurs n'évaluant pas à sa juste valeur l'action insidieuse et délétère de Varroa jacobsoni et appliquant des traitements dont l'efficacité est insuffisante pour di-*

On peut se demander quel est le degré de liberté de parole de personnes qui sont tributaires financièrement du bon vouloir des syndicats apicoles.

processus de contamination des miels par les antibiotiques, soumis par **Sophie Cluzeau**, ingénieur à la direction technique de l'Acta, au programme apicole 2004-2005, n'a jamais été « repêché » !

Le silence des chercheurs

Cette situation de dépendance des chercheurs envers la profession apicole explique-t-elle aussi leur silence dès lors qu'il s'agit de questions conflictuelles ? On peut en effet raisonnablement se demander quel est le degré de liberté de parole de personnes qui sont tributaires financièrement du bon vouloir des syndicats apicoles. Chaque année, Bernard Vaissière perçoit entre 50.000 et 100.000 euros de fonds communau-

verses raisons : *traitements ponctuels en présence de couvain, traitements trop tardifs en saison, posologies non respectées, acaricides dont la résistance vis-à-vis du parasite est établie* ». Cette mise en cause a suffi pour transformer l'Afssa en cible privilégiée de certains syndicats apicoles. C'est ce qui explique pourquoi il était quasiment impossible aux chercheurs de Sophia-Antipolis – ou à d'autres équipes – de s'aventurer sur des pistes inexplorées, comme l'ont fait, avec succès, leurs collègues américains. Et qui permet aussi de comprendre pourquoi la France n'a toujours pas ordonné une étude épidémiologique nationale afin de connaître l'état sanitaire de son cheptel apicole, alors que les mortalités perdurent. L'apiculture française peut-elle se permettre encore longtemps d'attendre le feu vert des syndicats pour consacrer des crédits à des travaux de recherche portant sur des sujets qui fâchent ?

La réponse est clairement non. Dans un contexte marqué par l'affaire des insecticides « maudits », le mode de financement de la recherche apicole, issu d'une cogestion, nécessite pour cette raison même une réforme urgente. ■

Note :

Cet article a été soumis avant publication aux personnes citées dans le texte. Leurs réactions sont disponibles sur le site internet d'**Agriculture & Environnement** (www.agriculture-environnement.fr)

ABONNEMENT

NOM PRENOM
 SOCIETE
 ADRESSE
 CODE VILLE
 TELEPHONE E-MAIL

- Je m'abonne à A&E (12 numéros).**
 Tarif : Individu 75€ - Société de plus de 25 salariés : 150€
- Je m'abonne en groupe et souscris abonnements.**
 La revue est expédiée à chaque personne dont la liste est jointe.
 Au terme des abonnements, je recevrai une lettre de relance pour le groupe.
 Tarif : de 5 à 20 abonnements : 50€ l'unité - plus de 20 abonnements : 35€ l'unité.
- Je désire également recevoir la version électronique.**
- Je verse la somme de €** (un justificatif vous sera envoyé en retour).

Merci d'adresser votre règlement à :
Amos Prospective - 2 bis rue Dupont de l'Eure - 75020 Paris